

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

*** 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**Nom du produit **hth® SHOCK**

Code du produit 11602 hth

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale
calcium hypochlorite**No CAS:**

7778-54-3

No EINECS:

231-908-7

Numéro index:

017-012-00-7

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Secteur d'utilisation** SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**Catégorie du produit**

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant pour l'eau**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**ARCH WATER PRODUCTS FRANCE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

sds-reach.euwater@archchemicals.com

Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59**2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 1)



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



O; Comburant

R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de calcium

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302+EUH031 Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit hth® SHOCK

(suite de la page 2)

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
 P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

7778-54-3 hypochlorite de calcium

Code(s) d'identification**No EINECS :** 231-908-7**Numéro index:** 017-012-00-7**Impuretés et adjuvants de stabilisation:**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

EINECS: 207-439-9

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 3)

CAS: 10043-52-4 chlorure de calcium
 EINECS: 233-140-8
 CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium
 EINECS: 215-137-3
 CAS: 10137-74-3 chlorate de calcium
 EINECS: 233-378-2
 CAS: 7647-14-5 chlorure de sodium
 EINECS: 231-598-3

Xi R36
 GHS07 Eye Irrit. 2, H319
 Xi R41
 GHS05 Eye Dam. 1, H318
 GHS03 Ox. Liq. 2, H272

Composants dangereux:

<p>CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium EINECS: 231-908-7</p>	<p>C R34; Xn R22; O R8; N R50 R31 GHS03 Ox. Sol. 2, H272; GHS05 Skin Corr. 1B, H314; GHS09 Aquatic Acute 1, H400; GHS07 Acute Tox. 4, H302</p>	<p>50 - < 100%</p>
<p>CAS: 10043-52-4 chlorure de calcium EINECS: 233-140-8</p>	<p>Xi R36 GHS07 Eye Irrit. 2, H319</p>	<p>< 2%</p>
<p>CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium EINECS: 215-137-3</p>	<p>Xi R41 GHS05 Eye Dam. 1, H318</p>	<p>< 3%</p>
<p>CAS: 10137-74-3 chlorate de calcium EINECS: 233-378-2</p>	<p>GHS03 Ox. Liq. 2, H272</p>	<p>< 2%</p>

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Toux

Etat maladif

Troubles gastro - intestinaux

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 4)

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Jet d'eau**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Poudre d'extinction.**Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

*** 7 Manipulation et stockage****Manipulation :****NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Bien dépoussiérer.**Préventions des incendies et des explosions:** La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C. Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, le dégagement de chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 5)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (France) 5 mg/m³

IOELV (Union Européenne) 5 mg/m³

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre P2.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :

granulés

Couleur :

blanchâtre

Odeur :

caractéristique

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 6)

valeur du pH (10 g/l) à 20°C: 10,5 / 11,5

Modification d'état**Point de fusion :** non déterminé**Point d'ébullition :** non déterminé**Point éclair:** non applicable**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Favorise l'inflammation des matières combustibles.**Température d'inflammation :****Température de décomposition :** 170 - 180°C**Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Densité à 20°C:** 0,8 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** partiellement soluble**solvants organiques** 0,0 %**Teneur en substances solides :** 100,0 %**Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.* **10 Stabilité et réactivité****Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Ne pas entreposer dans un endroit où la température moyenne journalière dépasse les 35 °C.

En cas d'exposition à une température excessive, le produit pourrait subir une décomposition rapide, avec dégagement de chlore gazeux et d'une chaleur suffisante pour enflammer des substances combustibles.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE ORGANIQUE (Trichloro ou Dichloro) DANS LE MÊME RECIPIENT

Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**Matières incompatibles:** Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).**Produits de décomposition dangereux:** gaz/vapeurs toxiques

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 7)

11 Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****7778-54-3 hypochlorite de calcium**

Oral LD50 850 mg/kg (rat)

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

Oral LD50 7340 mg/kg (rat)

10043-52-4 chlorure de calcium

Oral LD50 1000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement corrosif.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques*Toxicité****Toxicité aquatique :**

Oral LC50 - 48 hrs 0,11 mg/l (daphnées magna)

LC50 - 96 hrs 0,088 mg/l (poisson lune bluegill)

0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)

LD/LC50 3474 mg/kg (caille bobwhite)

Dietary > 5000 ppm (canard mallard)

Dietary > 5000ppm (caille bobwhite)

Persistence et dégradabilité Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.**Comportement dans des compartiments de l'environnement :****Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques :****Remarque :** Très toxique chez les poissons.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 8)

Très toxique pour organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets**Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):



Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 5.1 (O2) Matières comburantes.

Indice Kemler : 50**No ONU** 2880**Groupe d'emballage :** II**Note de danger** 5.1**Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)**Nom d'expédition des Nations unies:** 2880 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ**Quantités limitées (LQ)** LQ11**Code de restriction en tunnels** E

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

**Classe IMDG :** 5.1**No ONU :** 2880**Label** 5.1**Groupe d'emballage :** II**No EMS :** F-H,S-Q**Polluant marin :** Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit **hth® SHOCK**

(suite de la page 9)

Désignation technique exacte :

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**Classe ICAO/IATA :**

5.1

No ID ONU :

2880

Label

5.1

Groupe d'emballage :

II

Désignation technique exacte :

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

"Règlement type" de l'ONU: UN2880; HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ; 5.1; II**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières comburantes.**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

15 Informations réglementaires

Directive 98/8/CE

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : 1200, 1172**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un désinfectant (biocide)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 5

Date de révision: 28.01.2011

Nom du produit hth® SHOCK

(suite de la page 10)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**